



Succession d'un compte bancaire

Par **stcneille**, le **04/09/2010** à **16:53**

Bonjour, ma mère est décédée le 28/02/2010. j'ai demandé à un notaire de s'occuper de la succession (il n'y a que compte courant et compte d'épargne) j'ai su après par la banque que j'aurai pu m'arranger avec elle. je n'arrive plus à entrer en contact avec le notaire ou son clerc, j'ai envoyé une facture de la clinique, puis la feuille d'impôt 2010 (revenu 2009) à régler, le tout par email je n'ai jamais reçu un "retour" sur le compte de ma mère figure toujours le montant soit 29 à 30000€ 6 mois après toujours rien, le notaire quand je téléphone (le standard) Mme X est en rendez-vous elle vous rappelle, j'attends toujours n'est-ce normal ? puis je revoir avec la banque pour s'arranger ensemble j'ai une sœur ? d'avance merci cordialement stcneille